

Question de Mme Kattrin Jadin à la Ministre de la Justice sur "l'avenir de l'arrondissement judiciaire d'Eupen"

Kattrin Jadin (MR):

Madame la Présidente, Madame la Ministre, l'arrondissement judiciaire d'Eupen qui, depuis 1988, est organisé en langue allemande, constitue un acquis très important pour les citoyens de ma région. Ces dernières années, l'organisation des arrondissements judiciaires de ce pays a régulièrement été remise en question. Il y a plus d'un an déjà, j'ai déposé une proposition de loi concernant la création d'un tribunal d'arrondissement intégré, pour lequel l'arrondissement judiciaire d'Eupen pouvait servir de projet-pilote. Il serait très intéressant de l'analyser pour la réforme que vous vous souhaitez entamer. Madame la Ministre, que pouvez-vous me dire sur l'avenir de l'arrondissement judiciaire d'Eupen? Votre prédécesseur disait que la manière d'organiser l'arrondissement d'Eupen doit faire l'objet d'une exception, partagez-vous cette opinion? Avez-vous pris contact avec les responsables de l'arrondissement judiciaire d'Eupen, comme les magistrats qui sont très favorables à son maintien pour différentes raisons, que je pourrais évoquer mais je suis certaine que vous en connaissez déjà les tenants et aboutissants? Enfin, avez-vous pris connaissance de ma proposition? Le cas échéant, qu'en pensez-vous?

Annemie Turtelboom, Ministre:

Madame la Présidente, Madame Jadin, aucune décision n'a encore été prise quant à l'avenir des arrondissements judiciaires et donc pour celui d'Eupen. Je suis d'avis que la réforme du paysage judiciaire devrait tenir compte de la situation particulière d'Eupen. Il me semble toutefois qu'il y a différentes manières d'envisager l'avenir de cet arrondissement et que les différents scénarios doivent être examinés avant d'envisager une organisation judiciaire distincte pour le seul arrondissement d'Eupen. L'adoption d'une organisation judiciaire distincte pour le seul arrondissement d'Eupen pose à première vue un certain nombre de questions fondamentales. Je ne pourrais envisager une intégration des tribunaux de première instance, du travail et de commerce, pour autant que cette exception au maintien des juridictions de premier degré distinctes soit conforme à la Constitution, qu'elle puisse être admise sur la base du principe d'égalité devant la loi et qu'elle ne mette pas à mal l'organisation judiciaire. Je privilégie donc, pour ma part, une réforme globale des arrondissements judiciaires. J'attire votre attention sur la note de politique générale qui entend que la réduction du nombre des arrondissements judiciaires tient compte de la spécificité des tribunaux du travail et des tribunaux de commerce. La proposition de loi que vous avez introduite doit encore faire l'objet d'un examen approfondi, notamment en ce qui concerne la place proposée dans le Code judiciaire ainsi que les règles de procédure applicables devant ces sections quant à l'éventuelle compétence de la cour du travail en appel et quant au sort des présidents des tribunaux de commerce et du travail en fonction. De plus, il conviendrait de faire le relevé des dispositions légales qui devraient être adaptées, notamment dans le Code judiciaire et dans la loi de 1935 sur l'emploi des langues en matière judiciaire. La compétence de l'arrondissement pour les citoyens de langue allemande des premier et second cantons de Verviers, qui se trouve à l'article 4 de votre proposition, me semble également devoir faire l'objet d'une analyse.

Kattrin Jadin (MR):

Merci, madame la Ministre, d'avoir pris la peine de prendre connaissance de ma proposition. Cela me réjouit fortement. Je ne peux qu'insister encore une fois sur l'importance du maintien d'un arrondissement judiciaire en langue allemande. C'est un acquis très important que le ministre Gol avait, dans les années 1980, contribué à mettre en place. C'est aussi un acquis très important pour les citoyens de ma Région, car avec la réforme de l'État, les maisons de justice vont être transférées aux Communautés. Donc, la Communauté germanophone sera demain compétente pour l'organisation de ces maisons de justice. L'organisation décrétable, qui va de pair, demande aussi des ajustements importants. J'espère vraiment que nous pourrons vous convaincre de l'importance que revêt à nos yeux le maintien de cet arrondissement judiciaire.